

CONCOURS DE SECRÉTAIRE DES SERVICES 2008

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I - COMPOSITION FRANÇAISE

(Durée : 2 heures - Coefficient : 1)

La qualité de la composition et de l'expression ainsi que l'orthographe sont prises en compte dans la note.



Deux bonnes nouvelles à propos des téléphones portables.

D'abord, leur usage sera bientôt autorisé à bord des avions qui survolent les vingt-sept pays de l'Union européenne. Ainsi en a décidé, dans sa grande sagesse, la Commission de Bruxelles. Les cabines vont pouvoir s'animer de sonneries continues, bourdonner de mille conversations intéressantes avec des interlocuteurs invisibles. Comme l'a dit très justement le porte-parole de la Commission, la téléphonie mobile "*est une réalité de la vie moderne*".

L'autre bonne nouvelle nous vient de Tokyo. Il sera enfin possible de télécharger des odeurs sur son portable et de les diffuser ! Depuis le temps qu'on l'attendait... Testé par le géant des télécommunications japonais TNT, le système offrira toute une gamme de recettes olfactives sur catalogue, en permettant à l'utilisateur d'en créer de nouvelles. Chacun pourra donc commander et exhaler, selon ses besoins du moment, un parfum de violette, un arôme de café, un fumet de poisson ou une puanteur infecte.

On ne va pas s'embêter dans les avions de l'Union européenne.

Robert Solé, *Un parfum de modernité*, Le Monde, 9 avril 2008



Vous exprimerez dans une composition ordonnée et argumentée et à partir d'exemples précis, ce que vous inspirent ces réflexions sur l'usage du téléphone portable, en élargissant le sujet à la place des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans notre société.

II - DICTÉE

(Durée : 45 minutes dont 30 minutes environ de dictée
et 15 minutes environ de relecture - Coefficient : 1)



Nous devons examiner le phénomène de la concentration à l'aune de quelques données objectives. Premièrement, nous n'évoquons dans nos débats que la presse écrite d'information générale et politique, qui est la plus atteinte par la crise puisque la presse spécialisée reste encore rentable. La presse écrite française représente 2 700 entreprises, soit 75 000 salariés, dont 2 000 de moins de 10 salariés et seulement 200 entreprises de plus de 50 salariés. Le débat ne concerne donc que ces dernières et plus particulièrement celles d'entre elles qui sont spécialisées dans la presse d'information générale et politique.

La presse française politique, affaiblie, doit affronter dans ce contexte européen une double crise sans précédent : sur leurs recettes de diffusion et de publicité. Depuis la fin de la Guerre, la baisse du lectorat était compensée par la vente d'espace publicitaire ou inversement. Or les deux marchés sont en crise depuis 1998. Jusque-là, la presse avait su intégrer toutes les évolutions économiques et technologiques et rester en concurrence avec les autres moyens de communication, radio et télévision, dont elle avait su se faire des alliés. Depuis 1998, Internet a surgi, seul concurrent réunissant l'écrit, l'image et le son, média global par excellence. La presse écrite est réellement déstabilisée pour la première fois de son existence et ne sait comment surmonter ce défi. Or cette presse écrite française doit affronter trois problèmes majeurs. Le premier, le manque de fonds propres, est récurrent depuis la Libération. L'industrie de la presse écrite n'a pas été bâtie sur la base de capitaux propres mais sur une trésorerie excédentaire due à une abondance de recettes. La deuxième difficulté est relative à la distribution. A l'heure actuelle, les journaux qui accèdent le plus facilement au lectorat sont les journaux gratuits. Cet état de fait est insensé ; il est dû à la désuétude du schéma de localisation des marchands de journaux. Nous devons en reconsidérer la cartographie en France. Chaque jour depuis cinq ans, un diffuseur de journaux ferme ses portes ; la grève des kiosquiers, survenue la semaine dernière à Paris traduisait les difficultés de ces personnes dont les horaires et les conditions de travail sont ardues pour un salaire faible. Enfin, l'industrie de la presse écrite en France supporte encore des frais énormes de fabrication ou de transport hérités du passé.

L'ensemble de ces difficultés forme un contexte favorable aux concentrations. Ces dernières ne sont pas la conséquence d'une volonté de ses acteurs. Elles sont dues à l'asphyxie financière de titres modestes et importants qui les conduit à recourir au fond d'investissement de grands groupes étrangers, à faire appel à des établissements financiers ou à des groupes industriels afin d'assurer leur survie.

Les éditeurs et les législateurs doivent dorénavant répondre à ces défis. Les alternatives qui s'offrent à nous sont limitées. Nous avons le choix entre l'immobilisme ou le renforcement de la réglementation. Nous pourrions plutôt favoriser l'émergence de grands groupes français si nous ne voulons pas que les groupes étrangers achètent les journaux français. A cette fin, nous devrions donner aux acteurs encore modestes les moyens de se développer.

M. FRANÇOIS D'ORCIVAL, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PRESSE FRANÇAISE,
LA CONCENTRATION DES MÉDIAS EN FRANCE, UNE RÉELLE EXCEPTION CULTURELLE ? ACTES DE
LA JOURNÉE THÉMATIQUE ORGANISÉE AU SÉNAT LE 9 JUIN 2005

III - DÉCHIFFREMENT ET MISE AU NET

(Durée : 1 h 30 - Coefficient : 2)

Cette épreuve consiste dans la présentation dactylographiée d'un texte manuscrit comportant les éléments d'un tableau et contenant un certain nombre de difficultés à résoudre par un effort de réflexion personnelle : fautes de français, inélégances de style, mots absents ou impropres, additions insérées en marges, interversions d'alinéas, erreurs manifestes.



Pagner
à la 150
traité de

→ 50 -

ajouts au rapport,
permission d'impression
~~et de~~ (M1)

2. Anticiper l'évolution des déséquilibres

pas Par ailleurs, votre **mi** précaution de rendre obligatoire l'élaboration de **dy** Etat **mi** de **des** d'un doc. prospectif **indiquant** commun est **garanti** le **satisfait** des besoins en élec à 1 horizon de 10 ans, **bâti** sur le modèle de la programmation **pluri** **des** de investissements (CPI) de **produit** élec. La **com** **europ**, qui **serait** chargée **de** par le Conseil **europ** de faire la **synthèse** de ces documents pour **s'assurer** de leur **cohérence** globale, **disposerait** ainsi d'un **niveau** objectif et **documenté** de la **sécurité** d'approvisionnement à l'échelle de l'Union.

note
mi
mi

Votre **mi** note au **déroulant** que l'Union **faise** de l'élec (UFE) **dépend** elle **aura** une **forte** **orientation**, **ce** la **précise** M. **Biene** **Boat**, **son** **point**, **hors** de son **niveau** de 14 **13** **17** : **4** Nos **unités** **doivent** **être** **pour** que **chaque** **pays**

d'après

effective **à** **exercice** **comparable** à la **PI** **faite**, **et** que de **CE** en **réaliser** **une** **synthèse**, **après** **l'homogénéisation** de **classe** et de **rendre** le **système** **cohérent** au **niveau** **europ** **élec**. **En** **notre** **mi** **conviendrait** que l'élect d'un **mi**

est **un** **acte** **po**. **font** qui **incombent** les **autorités** **PB** **face** à leurs **responsabilités**. Avec **cette** **obligation**, l'Etat qui **déciderait** d'assurer la **satisfaction** de **ses** **besoins** en élec **grâce** aux **investissements** de **ses** **voisins** et **avec** **importance** **serait** tenu d'assurer **ce** **choix** en **totale** **transparence**.

La mise en œuvre de cette orientation mettrait ^(L)
 à la disposition de l'UE l'outil directeur opérationnel
 lui permettant de ^{définir} déterminer le niveau de déficit d'élec-
 tricité. Il s'agit de la p. suivante de l'annexe →
3. hypothèse des normes minimales de production

En complément de 2 précédents propositions, votre
 commission souhaite enfin que le prochain paquet législatif
 énergétique instaure des normes minimales d'élec-
tricité de chaque Etat membre.

Il ne lui appartient pas de se prononcer sur
 la proposition exacte de consommation ^{définir} qui devrait
 être couverte par la prod. ^{de chaque} (E.M.). La
 détermination de ce niveau dépend de l'avis de chaque
 d'étude de ce rapport. Pour autant, elle juge
 indispensable qu'un tel ^{principe} principe fasse l'objet
 d'un accord ^{après} après qu'un Etat ne puisse avoir
 la satisfaction à l'ET de ses besoins en ~~recours~~
 recourant aux services de ses voisins. ^(Définir)
 Cette proposition repose sur 1 ^{contour} contour précis
 de votre mi : la Fe v à par vous a devenir le
 "promoteur nucléaire" de l'UE, en effet, sans qu'il
 telle évolue ^{intéressantes} explicitement par les
 partenaires de la Fe, telle est le visage qui est en train
 par de prendre l'Europe de l'élec. la tentat ~~de~~
 forte, pour certains pays ^{opposés} opposés au nucléaire, de
 privilégier le dével de interconversions avec les
 producteurs nucléaires pour rapprocher en élec.
 à bas prix.

opinion
 PB 14

| Pays | Production nationale | Consommation nationale | solde |
|-----------------|----------------------|------------------------|-------|
| All | 587,8 | 559,1 | 28,7 |
| Autriche | 62,9 | 66,5 | -3,6 |
| Belgique | 81,4 | 89,9 | -8,5 |
| Bulgarie | 43,9 | 35,7 | 8,2 |
| Croatie | 43,9 | 35,7 | -8,2 |
| Cyprus | 11,3 | 16,8 | -5,5 |
| Danemark | 268,1 | 259,6 | 8,5 |
| Espagne | 549,0 | 478,4 | 70,6 |
| Grèce | 50,3 | 54,0 | -3,7 |
| Irlande | 33,4 | 40,6 | -7,2 |
| Italie | 301,5 | 337,8 | -36,3 |
| Lituanie | 4,2 | 6,6 | -2,4 |
| Malte | 94,6 | 116,1 | -21,5 |
| Pays-Bas | 148,8 | 136,5 | 12,3 |
| Pologne | 45,9 | 50,7 | -4,8 |
| Portugal | 77,9 | 64,3 | 13,6 |
| Repub. tchèque | 57,4 | 53 | 4,4 |
| Roumanie | 13,1 | 13,3 | -0,2 |
| Slovenie | 29 | 27,2 | 1,8 |
| Slovaquie | 62,1 | 63,2 | -1,1 |
| Finlande | | | |
| France | | | |
| Allemagne | | | |
| Grande-Bretagne | | | |
| Irlande | | | |
| Italie | | | |
| Espagne | | | |
| Grèce | | | |
| Portugal | | | |

Source: ULTE
Vital

La spécificité des situations géographiques et climatique, ainsi que les différences de systèmes élec des ≠ EM, les soumettent à des aléas différents.

J'ai placé entre les 2 phrases du dernier alinéa de la p 3.

IV - DACTYLOGRAPHIE DE VITESSE

(Durée : 15 min. - Coefficient : 1)

Il sera tenu compte, dans la notation, tant de la longueur de texte reproduit que du nombre de fautes de frappe.



Séance du mardi 1^{er} avril 2008
CONTRATS DE PARTENARIAT
Discussion d'un projet de loi

| | |
|------|---|
| 89 | Mme Christine Lagarde, <i>ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi</i> . Monsieur le |
| 176 | président, messieurs les présidents de commission, messieurs les rapporteurs, mesdames, |
| 265 | messieurs les sénateurs, je me réjouis de venir présenter devant votre Haute Assemblée le |
| 313 | projet de loi relatif au contrat de partenariat. |
| 404 | On pourrait s'interroger sur le pléonasme consistant à affubler le mot « contrat » du terme |
| 493 | « partenariat ». En tout cas, c'est clairement un instrument de modernisation que je vous |
| 585 | convie à examiner dans le cadre de la discussion de ce projet de loi. Modernisation de notre |
| 676 | économie, modernisation de nos infrastructures, tant en matière corporelle qu'incorporelle, |
| 755 | tels sont les sujets que nous aurons l'occasion d'évoquer au cours de ce débat. |
| 846 | Avant d'entrer dans le vif de la discussion des articles et de vos amendements, je voudrais |
| 941 | profiter de cette discussion générale pour vous parler, d'abord, de l'intérêt de ce que vous me |
| 1031 | permettez d'appeler des partenariats public-privé ou PPP - c'est la seule abréviation que |
| 1123 | j'utiliserai dans cette discussion générale -, ensuite, des réalisations récentes qu'ils ont |
| 1212 | permises et, enfin, des lacunes qui existent encore et nous amènent à proposer un certain |
| 1255 | nombre de voies de recours complémentaires. |
| 1353 | L'intérêt des partenariats public-privé réside dans la possibilité d'accélérer l'investissement au |
| 1450 | bénéfice de la collectivité, tout en partageant au mieux les risques entre la collectivité et les |
| 1539 | prestataires privés. L'intérêt de ce mode de commande publique est clair : une entreprise |
| 1631 | privée peut proposer une prestation globale, comprenant la construction et la gestion, et la |
| 1724 | réaliser à ses frais, en faisant ensuite payer à la personne publique une sorte de « loyer ». |
| 1819 | Mais, dans ce cas de figure, le « locataire » finit, au terme d'un certain nombre d'années, par |
| 1853 | devenir propriétaire de l'ouvrage. |
| 1948 | Ce système incite les collectivités à penser plus globalement et à plus long terme. (<i>M. Pierre-</i> |
| 2040 | <i>Yves Collombat s'exclame.</i>) Ce que l'État ne peut ou ne souhaite pas faire lui-même, faute de |
| 2131 | moyens, de temps, ou à défaut d'une efficacité comparable à celle du secteur privé, il peut |
| 2216 | désormais le faire faire par des professionnels qui prennent en charge l'ensemble des |
| 2272 | opérations, depuis la conception jusqu'à l'exploitation. |
| 2360 | Les partenariats public-privé offrent donc un grand nombre de possibilités nouvelles par |
| 2449 | rapport aux régimes de commande publique existants. C'est d'ailleurs le propre des vraies |
| 2545 | innovations juridiques. J'avais eu l'occasion de parler devant certains d'entre vous du canal du |
| 2637 | Midi, construit de 1666 à 1681, sous Colbert, pour irriguer une région française importante. |
| 2734 | Pierre-Paul Riquet avait pris cette initiative et c'est ainsi que le régime des concessions était |
| 2825 | apparu dans notre ordre juridique. Trois cents ans plus tard, en 1996, le canal du Midi fut |
| 2914 | classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Le régime de la concession avait |
| 2975 | fait son œuvre et, de toute évidence, le temps l'avait béni. |
| 3067 | Je voudrais également mentionner quelques réalisations récentes afin de donner plus de corps |
| 3155 | à mon propos. Plusieurs textes sectoriels sont intervenus dans le domaine de la sécurité |
| 3251 | intérieure - c'est la fameuse loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, |

3344 la LOPSI -, dans le domaine de la justice, avec la loi d'orientation et de programmation pour
3436 la justice et, enfin, dans le domaine de la santé. Dans ces trois domaines, des partenariats
3469 public-privé ont pu être conclus.

3564 Différents instruments spécifiques ont aussi été créés : bail emphytéotique administratif, bail
3654 emphytéotique hospitalier, autorisation d'occupation temporaire accompagnée d'une location
3743 avec option d'achat, tous instruments juridiques qui concourent finalement au même objet,
3841 celui qui a été atteint au travers du contrat de partenariat, issu de l'ordonnance du 17 juin 2004
3933 et qui constitue véritablement la forme générique du partenariat public-privé. Ouvert à tous
4024 les pouvoirs publics, il représente la clef de voûte des modes de partenariat public-privé.

4115 Les domaines couverts par les projets en cours sont très variés, ce qui prouve la souplesse
4202 d'utilisation de ce nouvel outil de la commande publique. Je mentionnerai notamment les
4286 bâtiments publics, l'équipement urbain et les équipements culturels et sportifs, qui
4345 représentent respectivement 30 %, 25 % et 15 % des projets.

4441 Parmi les projets emblématiques déjà arrêtés, on peut citer la rénovation de l'Institut national
4536 du sport et de l'éducation physique, sis dans le XII^e arrondissement de Paris, pour laquelle le
4631 contrat a été signé par l'État en décembre 2006, le centre de traitement des déchets d'Antibes,
4721 ayant fait l'objet d'une signature en août 2006, la billetterie électronique du château de
4815 Versailles et la couverture internet haut débit de la région Auvergne, décidées respectivement
4852 en janvier 2007 et en septembre 2007.

4943 Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, il s'agit là d'ouvrages publics, ce terme
5032 s'écartant quelque peu de son sens traditionnel quand les investissements portent sur des
5067 équipements de nature incorporelle.

5159 Nonobstant la variété des projets que peut recouvrir ce type de partenariat public-privé, le
5222 système présente, nous le savons, un certain nombre de lacunes.

5313 Certes, les études sont bien avancées pour plus de 130 projets, mais on peut regretter que,
5405 pour l'heure, seulement un peu moins de 30 contrats aient été effectivement signés, pour les
5497 trois quarts d'entre eux par des collectivités territoriales. L'investissement cumulé est de
5590 l'ordre de 1 demi-milliard d'euros, chiffre très éloigné de ce que l'on peut observer chez un
5676 certain nombre de nos partenaires. En Grande-Bretagne, par exemple, le *private finance*
5754 *initiative*, le fameux PFI, représente environ 15 % de l'investissement public.

5839 Comment expliquer cet engouement relativement faible pour ce nouveau mode de commande
5930 publique ? C'est que, tout simplement, les partenariats public-privé ayant été conçus comme
6025 une voie d'exception, il y a été recouru de manière exceptionnelle. Les conditions légales pour
6120 emprunter cette voie sont très restrictives : il convient de prouver l'urgence ou la complexité
6219 du projet. De plus, dans ces deux cas, le recours au contrat de partenariat est pénalisé, en l'état
6310 actuel des choses, par un régime juridique et fiscal plus contraignant que celui qui est en
6400 vigueur pour les modes de passation de la commande publique traditionnels. Par conséquent,
6499 dans la mesure où les partenariats public-privé sont plus difficiles à établir, plus coûteux sur le
6598 plan fiscal et plus restrictifs en matière de voies de recours, il n'est pas tout à fait surprenant
6647 qu'ils soient utilisés de manière exceptionnelle.

6744 Il s'agit donc, par le présent projet de loi, de lever ces obstacles, sans rien céder quant à nos
6835 exigences en matière de qualité et de rigueur de la commande publique, sans rien abandonner
6902 de nos obligations en matière de sincérité budgétaire et comptable.

6983 À cet égard, la procédure de passation des contrats de partenariat, qui, en droit
7066 communautaire, sont regardés comme des marchés publics, respecte en tous points les
7156 exigences de publicité et de mise en concurrence qu'imposent les directives communautaires
7251 relatives aux marchés publics. L'évaluation préalable, qui est obligatoire pour les contrats de
7343 partenariat, doit également conduire les décideurs publics à examiner de manière rigoureuse,
7408 sans biais, l'incidence financière prévisionnelle de leur projet.

7505 C'est dans cet esprit d'innovation mais aussi de rigueur, en particulier budgétaire et comptable,
7601 que nous nous proposons, au travers de ce projet de loi, de faciliter le recours aux contrats de
7701 partenariat, cela en clarifiant la situation actuelle - j'y reviendrai -, en ajoutant deux nouvelles

7795 voies d'accès à celles qui existent déjà et en établissant une égalité de traitement fiscal et
7854 juridique entre contrats de partenariat et marchés publics.
7949 L'examen de ce texte est d'abord l'occasion de clarifier un certain nombre de flous juridiques,
7992 afin de sécuriser les pratiques existantes.
8086 Notre projet de loi vise ainsi, par ses articles 9 et 23, à confirmer la possibilité donnée au
8182 titulaire du contrat de partenariat de tirer des ressources complémentaires de l'exploitation du
8271 domaine privé que la personne publique lui confie et dont le champ est bien délimité. Les
8366 recettes ainsi perçues par le titulaire du contrat de partenariat, grâce par exemple à des baux
8455 commerciaux consentis sur le domaine privé, sont prises en compte pour réduire le montant
8496 des loyers dus par la puissance publique.
8594 En outre, nous rappelons, aux articles 1^{er} et 15, la faculté de transférer au titulaire du contrat
8677 de partenariat tout contrat précédemment conclu par la personne publique et pouvant
8775 concourir à l'exécution de la mission. Ainsi - et cela concerne essentiellement les architectes -,
8868 si la personne publique souhaite choisir le maître d'œuvre avant de recourir à un contrat de
8957 partenariat, elle pourra stipuler dès le début de la procédure que la mission de maîtrise
9035 d'œuvre sera ultérieurement exécutée dans le cadre du contrat de partenariat.
9125 Venons-en à présent à une seconde série de modifications très importantes, qui ont trait à
9219 l'élargissement des voies de recours aux contrats de partenariat au-delà de l'urgence ou de la
9280 complexité du projet, voies prévues par l'ordonnance de 2004.

V - ÉPREUVE FACULTATIVE DE STÉNOGRAPHIE OU DE STÉNOTYPIE

(Coefficient : 1, seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte)

STÉNOGRAPHIE (Durée : 50 minutes)

Prise d'un texte en sténographie durant quatre minutes à la vitesse de 80 mots minute, suivie d'une transcription dactylographique de 45 minutes.



Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs,

Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter est à la fois singulier et symbolique : il s'agit de donner un avenir au parc naturel régional de Camargue.

Comme l'a rappelé le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, devant le millier d'acteurs et d'élus des parcs, mais également devant les très nombreuses délégations internationales réunies à cette occasion - notre travail sur les parcs naturels régionaux est en effet suivi de près par les pays voisins -, le génie des parcs naturels est d'avoir réconcilié, avant tout le monde, développement économique et respect de l'environnement.

En un sens – et il est particulièrement symbolique que ce texte vienne en discussion devant vous le jour où se tiennent les dernières tables rondes du Grenelle de l'environnement – les parcs naturels régionaux ont contribué à inventer la notion de développement durable. Les théories et les grands principes sont venus bien après. Et c'est sur la base de cette histoire riche en innovations et en expériences que nous voulons construire notre avenir.

Il importe donc que les parcs naturels régionaux soient les pivots des actions que le Président de la République décidera d'engager demain, jeudi, à l'issue des négociations du Grenelle de l'environnement, actions qui auront une traduction parlementaire, puisque Jean-Louis Borloo viendra prochainement débattre devant le Parlement des conclusions du Grenelle, au travers d'un projet de loi spécifique à l'environnement.

C'est l'un des plus beaux bijoux de notre pays, avec une biodiversité unique et des paysages à couper le souffle. C'est aussi un parc populaire, qui appartient à notre identité nationale, un parc que les Français connaissent bien : quand on parle de la Camargue, les premières images qui nous viennent immédiatement à l'esprit sont celles de son parc naturel régional.

STÉNOTYPIE (Durée : 1 h 15)

Prise d'un texte en sténographie durant quatre minutes à la vitesse de 120 mots minute, suivie d'une transcription dactylographique de 1 heure 10.



Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs,

Le projet de loi que j'ai l'honneur de vous présenter est à la fois singulier et symbolique : il s'agit de donner un avenir au parc naturel régional de Camargue.

Comme l'a rappelé le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, devant le millier d'acteurs et d'élus des parcs, mais également devant les très nombreuses délégations internationales réunies à cette occasion - notre travail sur les parcs naturels régionaux est en effet suivi de près par les pays voisins -, le génie des parcs naturels est d'avoir réconcilié, avant tout le monde, développement économique et respect de l'environnement.

En un sens – et il est particulièrement symbolique que ce texte vienne en discussion devant vous le jour où se tiennent les dernières tables rondes du Grenelle de l'environnement – les parcs naturels régionaux ont contribué à inventer la notion de développement durable. Les théories et les grands principes sont venus bien après. Et c'est sur la base de cette histoire riche en innovations et en expériences que nous voulons construire notre avenir.

Il importe donc que les parcs naturels régionaux soient les pivots des actions que le Président de la République décidera d'engager demain, jeudi, à l'issue des négociations du Grenelle de l'environnement, actions qui auront une traduction parlementaire, puisque Jean-Louis Borloo viendra prochainement débattre devant le Parlement des conclusions du Grenelle, au travers d'un projet de loi spécifique à l'environnement.

C'est l'un des plus beaux bijoux de notre pays, avec une biodiversité unique et des paysages à couper le souffle. C'est aussi un parc populaire, qui appartient à notre identité nationale, un parc que les Français connaissent bien : quand on parle de la Camargue, les premières images qui nous viennent immédiatement à l'esprit sont celles de son parc naturel régional.

Avec près de 100 000 hectares, la Camargue est la plus vaste zone humide de France, et l'une des plus importantes sur le continent européen, ce qui est trop rarement souligné. C'est aussi, les élus le savent bien, un milieu extrêmement fragile, très dépendant de la gestion fine et coordonnée de l'eau, qui accueille des activités diversifiées reconnues dans le monde entier, mais qu'il faut parvenir à concilier : élevage de chevaux et de taureaux, riziculture, exploitation du sel, viticulture, pêche, chasse et tourisme.

C'est cette interaction entre les différentes activités qui permet d'assurer le maintien des milieux et des espèces, indispensable pour garantir ce qui fait la spécificité même de ce territoire.

C'est dans ce souci de gestion durable et concertée entre les différents acteurs concernés qu'a été créé, en 1970, le parc naturel régional de Camargue. Son classement vient à échéance le 20 février prochain.